Horaires de fin d'année

Mairie

La Mairie sera fermée au public dès le lundi 24 décembre 2018, réouverture le mercredi 2 janvier 2019 selon les horaires habituels.

En cas d'urgence pour le cimetière uniquement, veuillez contacter Mme Karine Bruchez Gilberto, Maire, au 079.756.91.10.

Police municipale

La réception de la police municipale sera ouverte le 24 décembre 2018 de 08h00 à 14h00 non-stop. Le guichet sera ensuite fermé et rouvrira le lundi 7 janvier 2019.

Les policiers municipaux seront présents et recevront sur rendez-vous du 26 au 29 décembre 2018, le 31 décembre 2018, et dès le 2 janvier 2019.

Etat civil « campagne et rive gauche du Lac »

L'Office de l'Etat civil sera ouvert le lundi 24 décembre 2018 de 08h30 à 14h00 non-stop. Le guichet sera ensuite fermé et rouvrira le mercredi 2 janvier 2019.

Pour l'annonce des naissances ou décès uniquement, une permanence aura lieu le jeudi 27 décembre et le lundi 31 décembre 2018 de 09h00 à 11h00.

Epicerie-Poste

Les 24, 26, 29 et 31 décembre 2018 et les 2 et 5 janvier 2019 ouverture de 09h00 à 13h00.

Les 27 et 28 décembre 2018 ainsi que les 3 et 4 janvier 2019 ouverture de 09h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.

Fermeture le mardi 25 décembre 2018 et le mardi 1er janvier 2019.

Boulangerie

Fermeture les 25 et 26 décembre 2018 ainsi que les 1er et 2 janvier 2019.

Levée des déchets

Déchets organiques	lundi 24 décembre
Ordures ménagères:	**mercredi** 26 décembre
Papiers-cartons:	mercredi 26 décembre
Ordures ménagères:	vendredi 28 décembre
Déchets organiques:	**mercredi** 2 janvier
Ordures ménagères	**mercredi** 2 janvier
Ordures ménagères	vendredi 4 janvier
Encombrants	mercredi 9 janvier

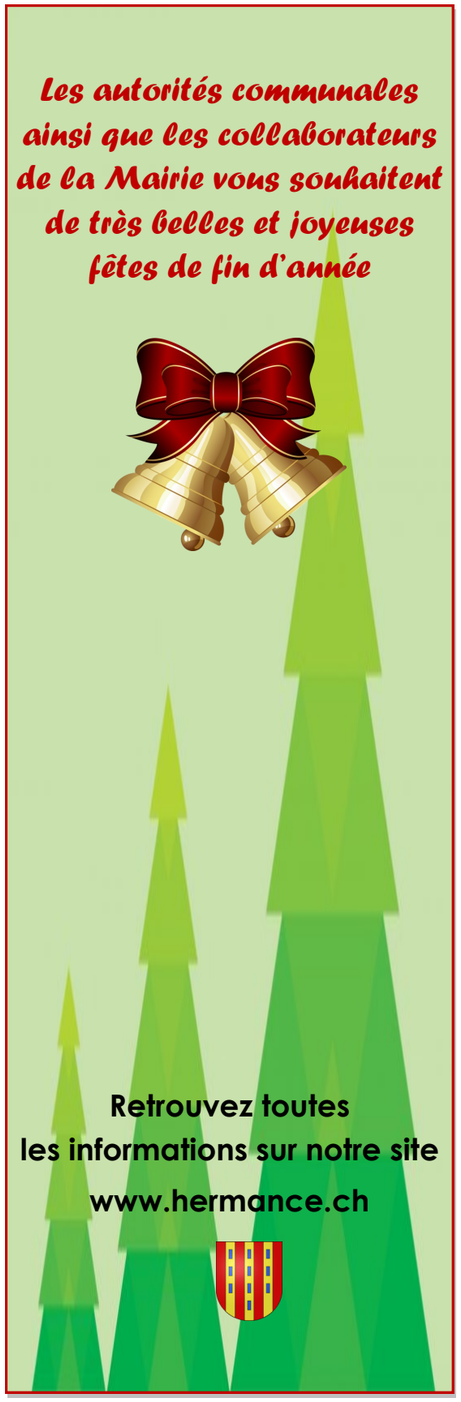

Décembre 2018

info Hermance

Nouvelle conseillère municipale

Budget 2019

Salle communale

Déplacement des enfants

UIH et GTH, nouveaux locaux provisoires

Noël des enfants

Embellissement de la commune

Boite à livres

Présidence CoHerAn

Horaires de fin d'année

Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☏ 022.751.13.90
🖷 022.751.20.90
@ mairie@hermance.ch

Législature 2015-2020

Nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Monsieur Serge PICCHIONNE, élu le 19 avril 2015 sur la liste « Hermance », et en l'absence de « viennent ensuite » sur cette dernière, Madame Shirine STRAUMANN a été déclarée élue sans scrutin à la fonction de conseillère municipale. Mme STRAUMANN a prêté serment lors de la séance plénière du 23 septembre dernier et a été désignée comme Présidente de la commission des Routes, de l'entretien des bâtiments et de l'environnement. Elle est également membre de la commission Urbanisme, constructions et aménagement.

Budget 2019

Le budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2019 a été voté (10 oui, 1 non et 0 abstention) le 13 novembre dernier par le Conseil municipal. Avec des charges à hauteur de CHF 3'909'949 pour des revenus attendus de CHF 3'924'218 ce budget est le fruit d'un intense travail de l'administration et des autorités communales tant les conditions de son élaboration furent compliquées. En effet, devant compter sur des rentrées fiscales en nettes baisses pour les années 2018 et 2019 (- 7.8%, soit CHF 259'522.-), il a fallu prendre des mesures efficaces, notamment en procédant à des arbitrages visant à limiter les dépenses, tout en continuant à gérer avec rigueur et responsabilité le budget de fonctionnement et à prioriser dans le temps les investissements futurs. Le plus important étant à venir avec la rénovation de la salle communale, qui au-delà du budget global de CHF 6'000'000.-, verra l'inscription d'un montant de CHF 200'000.– relatif à l'amortissement de la somme susmentionnée durant 30 ans dans les comptes de fonctionnement.

Interrogés sur les raisons ayant conduit à cette baisse de revenus, les experts de l'Administration fiscale cantonale ne peuvent opposer d'explication unique à ce ralentissement des recettes, ce dernier étant constaté dans plusieurs autres communes genevoises. Toutefois, l'une des pistes évoquées à trait au nombre important de résidences secondaires sises sur la commune. En effet, selon le dernier recensement effectué par l'Administration fédérale, plus de 17% des logements hermançois tombent sous cette catégorie, soit 69 logements sur les 400 que comptabilisent la commune.

En conséquence, il nous paraît tout à fait opportun, ici, de rappeler que les ressources fiscales, qui représentent le 85% des revenus de la commune, proviennent du paiement des impôts communaux des résidents. Il est donc primordial que chaque habitant d'Hermance se déclare soit à la Mairie, soit auprès de l'Office cantonal de la population et de la Migration (OCPM). Ainsi tous pourront aider la commune en payant des impôts communaux au bon endroit tout en continuant à profiter d'infrastructures et d'espaces publics de qualités.

Salle communale: On rénove !

Initialement prévue l'été dernier, la rénovation va débuter en cette fin d'année, l'autorisation de construire ayant été finalement délivrée le 6 décembre.

Ces travaux indispensables vont toucher un lieu emblématique de notre belle commune autour duquel gravitent de nombreuses associations. Celui-ci offre également un espace privilégié au bord du lac pour des événements festifs et officiels.

Les associations ont déjà quitté la salle à la fin du mois de septembre, puis ça a été le tour des élèves de l'école, au moment des vacances d'octobre, qui ont découvert, dès la rentrée de nouveaux environnements pour leurs cours de sport et pour la cantine scolaire.

Cette importante rénovation va avoir un impact sur l'environnement de la salle, notamment au niveau de la logistique. Ainsi, le bar de la plage devra être déplacé hors de la salle l'été prochain. Si le camping ne devrait pas stopper ses activités estivales, il sera réduit d'une surface nécessaire à l'installation de l'antenne provisoire de Swisscom et au stockage du matériel du chantier.

Enfin, les containers des corps de métiers seront placés en bas de la rue des Fossés, sur le terre-plein.

Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec M. Roland-Daniel Schneebeli, adjoint responsable de la rénovation, par courriel rd.schneebeli@hermance.ch ou par tél. au 079.902.27.41, ou encore en laissant un message à la mairie 022.751.13.90.

Les enfants en déplacement à Anières

Dès le 1er novembre, les leçons d'éducation physique des élèves de 4P à 8P de notre école ne se déroulent donc plus à la salle communale, mais à l'école d'Anières, le jeudi.

Cette situation engendre des déplacements d'élèves en minibus ou transport équivalent et c'est l'entreprise Odier Excursion, également spécialisée dans le transport des enfants, qui se charge d'amener ces derniers à bon port tous les jeudis.

Deux places de parking seront réservées chaque jeudi pour les besoins du bus, **merci de respecter les indications mises en place par le service technique communal** !

Antenne Swisscom provisoire

La salle communale devant être totalement vidée, cela concerne l'entreprise Swisscom qui se voit également obligée de déplacer son antenne qui se trouve actuellement au niveau du toit de la bâtisse, encastrée dans une fausse cheminée.

Une antenne provisoire d'égale puissance sera donc installée sur l'emplacement du camping.

Elle sera livrée par camion au début de l'année 2019.

La couverture réseau par Swisscom devrait donc rester inchangée.

L'UIH dans ses locaux provisoires et le GTH hors des murs jusqu'en 2020

L'Union instrumentale d'Hermance a également dû se déplacer, le temps des travaux sur la salle communale. Grâce à l'action efficace de son comité, l'UIH a pu bénéficier de containers qui, placés à l'arrière de l'école, lui permettront de continuer ses activités d'école de musique dans de bonnes conditions.

Cette organisation permettra à l'UIH de maintenir ses activités durant les 18 prochains mois, avant de regagner une salle pour laquelle une attention particulière sera mise à l'éclairage et au confort de la scène, afin que nos talentueux musiciens puissent nous émerveiller avec leurs prestations musicales !Pour tout renseignement, merci de contacter M. Alfred Blanc, président de l'UIH, par courriel alfred.blanc@bluewin.ch ou par tél. 079.200.44.31.

Le Groupe théâtral d'Hermance a, pour sa part, déplacé son important matériel hors des murs du village, pour le stocker dans un très grand container. Il n'en reste pas moins actif et, se réjouissant de revenir dans des murs neufs en 2020, -lesquels devraient apporter un beau cadre pour de splendides prestations -, prépare déjà d'autres manifestations théâtrales

Pour tout renseignement, merci de contacter M. Didier Vidonne, président du GTH, par courriel didier.vidonne@patek.com ou par tél. 078.757.02.76.

Les autres associations et sociétés communales ou en lien avec la commune, comme le Jazz sur la plage, ont également eu l'occasion de faire part de leurs besoins dans le cadre de ces travaux. La salle communale, une fois rénovée, aura donc pour but de servir à toutes et tous de la façon la plus polyvalente qui soit.

Noël des enfants

La salle communale étant inaccessible comme mentionné précédemment, les élèves de l'école ont ainsi pris un peu d'avance sur le calendrier et entonné des chants de Noël dans l'église le mercredi 5 décembre. Ce magnifique concert a été suivi du traditionnel vin chaud et des marrons. En préambule de ce concert a eu lieu l'illumination du Sapin de la rue du Nord. A l'initiative de l'association des parents d'élèves d'Hermance, le thème choisi pour 2018 était le « Land art », soit confectionner des décorations en utilisant des matériaux naturels.

3ème prix des villages fleuris

Le travail du Service technique intercommunal (STIC) a une nouvelle fois été récompensé cet automne par l'attribution de la 3ème place de la commune la mieux fleurie du canton dans la catégorie moins de 3'000 habitants. Grâce à un soin particulier apporté aux différents massifs et aménagements floraux, notre commune s'est à nouveau distinguée. Félicitations à Ludovic, Grégory, et Dimitri ainsi que tous les collaborateurs du STIC.

Toujours très attentifs au bien-être des habitants, le STIC a également porté une attention particulière aux décorations de noël. Proposant, un concept original de coin « cocouning » au Bourg-dessus ainsi que sur le Quai, chaque habitant est invité à venir s'assoir sur les bancs, recouverts pour l'occasion de feutrine pour admirer les panoramas hivernaux. Afin de profiter au mieux de ces endroits, des couvertures ont même été prévues.

Boîtes à livres

Depuis la rentrée scolaire, deux « boîtes à livres » ont fait leur apparition à Hermance. La première est installée aux abords immédiats du préau de l'école et la seconde sera mobile et placée selon la saison soit vers la plage, soit entre l'épicerie et l'arrêt de bus. Par ce biais, les autorités municipales ont souhaité favoriser les échanges entre les habitants et promouvoir la lecture. En effet, tout un chacun peut y déposer des livres, bandes dessinées etc. ainsi que se servir pour découvrir de nouveaux auteurs ou avoir plaisir à redécouvrir des romans et autres textes déjà connus. Nous espérons que cette initiative suscitera votre enthousiasme et que vous ferez vivre ce concept.

Présidence du CoHerAn

Dès le 1er janvier 2019, et selon le tournus habituel, la commune d'Hermance assurera la présidence du CoHerAn, ainsi, les séances de la Conférence intercommunale (4 par années) et les commissions y étant rattachées se dérouleront à la Mairie. En sus du côté « institutionnel », les habitants des trois communes pourront également acquérir les « cartes journalières CFF » auprès de notre secrétariat ou sur notre site.

COHERAN